

exception. Ce qui me plaît surtout, ce sont les exemptions. Dans la clameur sur les dégrèvements d'impôt qui a précédé la présentation du budget, j'ai toujours été d'avis que le moyen le plus juste d'alléger le fardeau des gagne-petit, c'était la hausse des exemptions. J'appuie pleinement le principe de l'accroissement des exemptions que renferme le budget et surtout celles qui touchent les plus de 65 ans. Je crois que c'est là la mesure la plus équitable de tout le budget. Un célibataire de plus de 65 ans jouira d'une exemption de \$2,250 et un couple, de \$3,600. Je crois que c'est juste. Il y aura des députés pour dire que nous aurions dû faire davantage, mais j'estime que c'est là un progrès marqué, sensible et important sur une situation que la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre déplorent depuis des années.

Je crois que le gouvernement et le ministre des Finances (M. Benson) ont répondu aux instances formulées en vue d'obtenir des exemptions plus élevées. De nombreux changements sont effectués en faveur des salariés moyens. Les personnes mariées paieront moins d'impôt, ce qui est précisément ce que mes commettants ont réclamé. C'est ce qu'ils veulent. Un certain nombre de familles ont demandé une allocation de charges familiales. Elles ont été victimes de discrimination dans le passé, car elles devaient faire les frais des gardes d'enfants et ainsi de suite. C'est aussi en réponse aux requêtes des gens. L'indemnité des frais professionnels est encore en réponse à ceux qui n'ont pu assister aux audiences parce qu'ils n'avaient pas les moyens de faire le voyage. Mais, par l'intermédiaire de leur député et grâce au mode de consultation, ils ont pu se faire entendre. Ils se rendent compte maintenant comment cette façon de procéder est efficace.

Finalement, il y a une chose qui se faisait attendre depuis longtemps et qui obtiendra, j'en suis certain, l'approbation de mes commettants. Il s'agit de la disposition très juste au sujet des frais de déplacement, car les travailleurs sont maintenant mobiles; ils se déplacent d'un endroit à l'autre et des déductions devraient être accordées à cette fin.

Des dispositions concernent aussi les petites entreprises. Nul groupe de citoyens n'était plus méfiant et cynique au sujet du processus de réforme fiscale que les petits exploitants. Ils ont présenté leurs instances au comité, parfois avec violence et humeur, parfois avec objectivité, calme et logique. Ils se sont fait comprendre. Je crois que la rationalisation l'a emporté. Nous avons un taux d'impôt de 25 p. 100 sur les premiers \$50,000 de revenus des entreprises. C'est, encore une fois, ce que les gens ont demandé devant les propositions particulières du Livre blanc.

Il y a bien d'autres modifications générales. Je crois que le budget est populaire. C'est ce que les gens de ma circonscription m'ont dit. J'espère qu'il recevra l'approbation de la grande majorité des députés. Toutefois, monsieur l'Orateur, le budget n'est qu'un aspect de l'ensemble de la politique économique et financière du gouvernement. L'hiver a été très dur et le chômage élevé. Pendant la période de grand chômage, les partis politiques de l'opposition et les groupes intéressés ont lancé une attaque concertée contre le gouvernement.

A mon avis, il ne fait aucun doute que ceux d'entre nous qui appuient le gouvernement et son budget admettent que les travailleurs de l'industrie en sont encore marqués et qu'il faut y remédier résolument. La princi-

pale préoccupation de ces travailleurs a été pendant longtemps et demeure toujours la sécurité de l'emploi. Un hiver de chômage ne fait qu'accroître cette crainte et cette incertitude. Je soutiens cependant—et c'est le point que je veux faire ressortir aujourd'hui—que la stratégie générale du gouvernement dans ce domaine est bonne. Je ne pense pas qu'il ait jamais fait l'objet d'un débat en profondeur à la Chambre ni chez les travailleurs de l'industrie.

Je ne l'ai pas entendu, mais j'ai lu le premier discours du nouveau député de Brant (M. Blackburn). La circonscription qu'il représente est assez semblable à la mienne et les problèmes qu'il doit envisager sont les mêmes qu'à Peterborough. Dans son discours, il a sans doute répété beaucoup de choses qu'il a dites au cours de la campagne électorale et s'il a été élu, c'est qu'on l'a cru. Toutefois, même si son discours était très bon, il était loin de représenter fidèlement la stratégie globale du gouvernement, je pense.

Je tiens à en parler, parce que si les travailleurs industriels du Canada sont méfiants en raison des événements de l'hiver dernier, mais veulent donner au gouvernement la chance d'accomplir ce qu'il tente de faire, ils examineront non seulement le budget mais les autres programmes également. Le présent budget est un des plus encourageants que nous ayons jamais vus dans cette enceinte, non seulement au cours de la présente législature, mais aussi pendant les législatures précédentes, un budget qui répond à l'attente des gens, qui reflète leurs intérêts et que nous pouvons tous appuyer.

Mais la politique gouvernementale va bien au-delà de ce budget. J'en parlerai plus en détail car, à mon avis, ce sont des points importants, notamment pour les gens de ma circonscription et celles qui lui ressemblent. Pendant l'hiver, j'ai entendu les revendications présentées par les travailleurs unis de l'électricité. Ils ont envoyé ici leurs délégués et j'ai assisté aux délibérations. J'ai rencontré ensuite les représentants de la section locale de Peterborough. J'ai reçu récemment un autre mémoire de l'union internationale des travailleurs de l'électricité, associée encore une fois à l'industrie électrique et à une section locale de l'usine de la CGE de Peterborough. Ils ont une résolution portant sur la fermeture, les licenciements et les difficultés des usines. Il nous faut, à mon avis, nous rendre compte que ce sont toujours là des considérations importantes pour les ouvriers.

Mais à aucun endroit de ces résolutions, ils n'expliquent certains des efforts concrets tentés par le gouvernement pour résoudre le problème de la sécurité de l'emploi. J'aimerais en énumérer trois ou quatre. Une amélioration importante a été les modifications proposées au Code canadien du travail. Dans une déclaration que le ministre a faite ici le 28 juin, il a exposé en détail les dispositions de ce bill. Il y a un article dont les travailleurs parlent depuis des années, surtout depuis la décision rendue par le juge Samuel Freedman au sujet des changements d'ordre technique survenant pendant la durée d'une convention. Qu'apportera donc ce nouveau Code canadien du travail, ce code du travail conçu par notre gouvernement libéral? Permettez-moi de vous donner lecture du document que le ministre a déposé à la Chambre. Il y est question en particulier du problème des changements d'ordre technique. Il y a un bon nombre d'autres modifications au Code canadien du travail, mais